

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le trois janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Carole HAIMONET, maire.

Présents : M.CARRETIER, adjoint, Mmes CORREIA, DELESTRE, HINFRAY, MM. BRETON, DIEUTRE, DUPONT, DUSSAUX, GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE ;

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUVRAY à Mr LASNE
M. VAN DER BRUGGEN à Mme HAIMONET
Mme DIEUTRE à Mme CORREIA

Il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance : Mr CARRETIER ;

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents et suivent les signatures.

Ordre du jour :

Règlement du marché

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle a bien pris connaissance du projet de règlement type du marché qui avait été distribué lors de la précédente réunion.

Madame le Maire donne lecture de ce règlement et demande les modifications souhaitées par les élus.

Considérant qu'il y a lieu de régler le marché hebdomadaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le règlement soumis du marché.

Madame le Maire informe le Conseil :

- qu'elle a demandé l'accord préalable au receveur municipal quant à la nomination de Mme DOMONT, en tant que régisseur des recettes et Mme COURBE en tant que régisseur suppléant. Celui-ci ayant émis un avis favorable aux propositions, les nominations feront l'objet d'un arrêté municipal.
- Qu'un panneau d'interdiction de stationnement mentionnant le jour et horaire du marché sera installé sur la place du 8 mai 1945.(vendredi de 13h30 à 21h)
- Qu'un plan succinct des emplacements sera établi.

Garderie périscolaire

Suite à la demande de quelques familles pour ouvrir la garderie un quart d'heure plus tôt le matin, un questionnaire a été distribué aux parents d'élèves.

Madame le Maire expose à l'assemblée les résultats de ce questionnaire et rappelle que les horaires actuels du matin sont : 7h30 jusqu'à 8h35.

6 réponses favorables à l'ouverture quotidienne à 7h15 ont été émises, et une vingtaine pourrait l'être occasionnellement.

Madame le Maire propose au Conseil

- de répondre favorablement aux parents en ouvrant la garderie périscolaire le matin dès 7h15mn à partir du 16 janvier 2012 et ce jusqu'au mois de juin 2012.
- de rémunérer Mme COURBE en heures complémentaires
- de dresser un bilan à l'issue de cette année scolaire, afin de pérenniser ou non ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'avancer d'¼ heure l'horaire d'ouverture de la garderie périscolaire, soit 7h15mn, à partir du 16 janvier 2012 jusqu'au mois de juin 2012.
- Dit qu'un bilan sera effectué à l'issue de l'année scolaire afin de pérenniser ou non ce dispositif.
- Décide de rémunérer Mme Corinne COURBE, pendant la même période, en heures complémentaires.

Tarifs 2012

Location salle des fêtes

Madame le Maire rappelle au Conseil les tarifs actuels de location de la salle des fêtes et demande s'il souhaite revaloriser ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix et 1 voix contre (souhait d'augmenter le tarif hors commune)

- Décide de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2012.

A propos de location de la salle des fêtes, Madame le Maire cède la parole à Mr CARRETIER, celui-ci explique que les locataires de la salle des fêtes du 31/12 et 1^{er}/01/12 se sont plaints du non fonctionnement du lave-vaisselle. Alors même que le problème était connu des services municipaux, l'agent chargé de remettre les clefs a omis de leur signaler.

Considérant que la prestation proposée n'a pas été satisfaisante, il sollicite du Conseil Municipal un dédommagement.

S'ensuit un débat, à l'issue duquel, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'accorder, à titre exceptionnel, une remise de 45,30€ correspondant à la location des couverts.

Concession cimetière communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter cette année, les tarifs des concessions du cimetière communal.

Travaux pluvial Bréquigny

Madame le Maire expose à l'assemblée le problème de stagnation des eaux pluviales, route des Buhots, au hameau de Bréquigny et informe qu'elle a sollicité une visite sur place du responsable de la voirie à la Communauté de Communes.

Afin d'y remédier, Madame le Maire informe qu'elle demandé des devis accompagnés des descriptifs des travaux envisagés.

Madame le Maire donne lecture des deux propositions faites, dont :

- Une solution de base qui consiste en la création d'un fossé de décantation, pose d'une conduite vers la petite mare artificielle située en face après vidange et curage de cette dernière d'une capacité estimée de 6 à 9 m³ environ.

Cette solution assez rapide à mettre en application pour un coût estimé à 4.334 €HT rendrait récurrent la vidange de la mare en période de pluie.

- la deuxième solution consiste en la création d'un bassin de rétention d'une capacité de 90m³ environ sur un terrain privé jouxtant la route. Cette solution serait plus pérenne, avec un coût estimé à 5.365 € HT, mais se pose le problème d'acquisition de la parcelle de terrain.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, dit son souhait d'étudier la deuxième solution avec l'aval du Syndicat des Bassins Versants.

A propos de la route de Bréquigny, il est de nouveau signalé l'état catastrophique de la chaussée. Madame le Maire informe que la pression est constante sur les intervenants. Ces derniers ont répondu qu'il fallait au moins deux jours de beau temps pour intervenir.

Orientations budgétaires 2012

Mairie :

Madame le Maire évoque les problèmes dus à un virus sur le matériel informatique de la mairie ce qui endommage l'ordinateur qui date de 2005. La lenteur de l'appareil rend de plus en plus difficile la connexion à internet. Un devis de réparation a été établi et s'élève à 424,58€TTC. Afin d'optimiser les besoins actuels notamment la navigation sur le net et les transferts des données des différents programmes nécessaires à la bonne marche de la mairie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer le matériel informatique et l'inscription dans les prévisions budgétaires 2012. Le coût estimé du matériel est de 1261,78€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour le changement du matériel informatique,
- décide d'inscrire cette acquisition en programme d'investissement du budget 2012,
- autorise Madame le Maire à signer le devis présenté, établi par JVS Mairistem.

Madame le Maire propose la rénovation de la porte d'entrée de la mairie. Le Conseil donne son accord et l'autorise à solliciter des devis de réparation.

Madame le Maire informe le Conseil qu'il va falloir penser à la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Construction Ecole élémentaire :

Madame le Maire informe le Conseil de la signature du contrat de prêt pour le financement des travaux de construction de l'école. Les sommes inscrites au budget 2011 seront reportés dans les restes à réaliser du budget 2012.

Eclairage public :

Une demande de chiffrage auprès du Syndicat départemental d'énergie pour Bréquigny, route des Buhots, a été faite afin d'alimenter en EP les dernières maisons construites.

Chauffage Ecole maternelle :

Madame le Maire propose à l'assemblée de programmer la pose d'un système de thermostat régulateur afin de réguler le chauffage pendant les vacances scolaires. Elle présente un devis de Buchyelec s'élevant à 390.00€TTC. Avis favorable du Conseil.

Voirie :

Si les travaux de voirie sur Bréquigny sont engagés par la Communauté de Communes, il restera une partie à la charge de la commune.

Salle des fêtes :

Remplacement des 4 portes fenêtres, côté route, et remplacement des thermostats des radiateurs qui sont cassés.

Par ailleurs le remplacement du chauffe-eau défectueux à l'école élémentaire est prévu.

Questions diverses

Madame le Maire

- remercie la commission communication pour l'élaboration du journal communal et les membres du Conseil qui l'ont distribué.
- Rappelle que la galette des rois aura lieu le 8 janvier à 14 h et demande aux membres disponibles de venir installer les tables le vendredi 6.
- Rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le 14 janvier.
- Informe que la commission s'est réunie pour discuter de l'aménagement de la laverie de l'école en présence des agents concernés et que les réunions de chantier ont lieu tous les vendredis à 15h. Un nouveau plan d'aménagement sera établi par AUXITEC.
- Donne lecture des comptes rendus des conseils d'écoles et demande à Mr Dussaux la possibilité de mettre les menus sur le site internet de la commune. Mr Dussaux répond favorablement.
- Informe de la demande des parents d'élèves de l'installation d'un distributeur de savon et sèche mains dans les toilettes de la salle des fêtes.
- Informe de la modification du règlement intérieur de l'école élémentaire.
- Fait part de la demande de Mr VAN DER BRUGGEN relative au contrôle du fonctionnement du défibrillateur et de la finition extérieure de l'abri bus de la Boissière. Mr Dieutre informe qu'il envisage de le peindre.
- Mr Van der Bruggen fait part de son souhait de compléter les colis des anciens par les produits proposés par les commerçants locaux. Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition.

Mr Genty, délégué auprès du Syndicat des Bassins versants, rend compte de la dernière réunion du Syndicat et informe du projet de fusion, vers la fin d'année, de 3 syndicats.

La séance est levée à 22h30.

Carole HAIMONET

Maire